

HONORAIRES DE TRANSACTION Charge vendeurs (INCLUS DANS PRIX AFFICHÉS)

Tarification forfaitaire (TTC) Dont TVA à 20 %

De	1	à	49 000	€	5 000€
De	50 000	à	79 000	€	7 000€
De	80 000	à	99 000	€	8 000€
De	100 000	à	149 000	€	9 000€
De	150 000	à	249 000	€	10 000€
De	250 000	à	299 000	€	12 000€
De	300 000	à	349 000	€	13 000€
De	350 000	à	399 000	€	15 000€
De	400 000	à	450 000	€	16 000€
Au-delà de	451 000				3,7% du prix de vente

HONORAIRES DE LOCATION

Locaux à usage d'habitation de nu ou meublés

Conformément à l'article 5 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989, modifié par la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 :

Honoraires à la charge du locataire :

Les honoraires à la charge du locataire s'élèvent à un mois de loyer hors charges dans la limite de :

Honoraires de visite, de constitution du dossier et de rédaction du bail	8 € TTC / m ² en zone tendue 6 € TTC / m ² en zone non tendue
Honoraires d'état des lieux	3 € TTC / m ²

Honoraires à la charge du bailleur :

Honoraires à la charge du bailleur pour les quatre prestations suivantes, les honoraires à la charge du bailleur s'élèvent à un mois de loyer hors charges, dans la limite de :

Honoraires de visite, de constitution du dossier et de rédaction du bail	8 € TTC / m ² en zone tendue 6 € TTC / m ² en zone non tendue
Honoraires d'état des lieux	3 € TTC / m ²

Honoraires de gestion locative :

4.18% HT soit 5% TTC du loyer charges comprises : Encaissement, reversement, régularisation des charges, gestion des sinistres, révision des loyers, suivi des impayés

HONORAIRES RECHERCHE DE FINANCEMENT

Tarif forfaitaire de **2 000 à 2 500€ TTC** selon complexité du dossier et pour tous types de dossier de prêt immobilier (Achat résidence principale, investissement locatif, rachat de crédit etc....)

Pour les dossiers de prêt immobilier en SCI, tarif unique de **3 000€**